

Conseil municipal du 24 juin 2019

Interventions des élu·e·s

« Osons Poitiers, écologique, sociale, solidaire et citoyenne »

Citoyen·ne·s élu·e·s non encarté·e·s / Parti de Gauche /

Ensemble ! / Nouveau Parti Anticapitaliste

Christiane Fraysse, Jacques Arfeuillière, Manon Labaye



77 délibérations étaient à l'ordre du jour de ce conseil, dont des sujets importants :

- Les comptes administratifs 2018 ;
- L'avenant de convention d'ORT Action Cœur de Ville ;
- L'interpellation du conseil par les élu·e·s Osons Poitiers sur les situations d'urgence sociale des personnes et familles se retrouvant à la rue à Poitiers ;
- L'acquisition du Palais des Ducs d'Aquitaine et Comtes du Poitou par la Ville ;
- Le projet d'événement artistique et culturel « Traversées » ;
- Le financement public des écoles privées ;
- Le financement de la Ville pour l'installation des caméras de vidéosurveillance au centre commercial des Trois-Cités.

Les élu·e·s "Osons Poitiers, écologique, sociale, solidaire et citoyenne" ont préparé 30 interventions listées pages suivantes dont 2 non prononcées lors du conseil.

Thèmes

Comptes administratifs 2018	2
Adhésions aux associations	3
Parc des Expositions	4
Vie associative & Citoyenneté	4
Handicap & Accessibilité	5
Urbanisme & Habitat	5
Quartier de la gare	8
Publicité	8
Liste des marchés : école de musique et de danse, concerts de l'été et « Traversées »	9
Culture/Patrimoine : acquisition du Palais, évènement « Traversées » et Cathédrale Saint-Pierre	10
Éducation : financement public des écoles privées et restauration scolaire	13
Numérique dans les écoles	14
Fonction publique & Service public	14
Repas au restaurant administratif des Carmélites	15
Vidéosurveillance	15
Commerce	15
Stationnement	16
Subventions aux associations	16

Comptes administratifs 2018

Délibération n°9 (2019-0166) : Budget général - Approbation des comptes administratifs 2018 (CF)

Concernant **l'épargne brute**, elle atteint des sommets. Comment est-il possible que l'on passe de 11 millions en budget à 18 millions en réalisé ? 70% d'augmentation cela paraît anormal. En fait, il y a 2,4 millions de recettes en plus et 5,3 millions de dépenses en moins et voilà.

Pour les **recettes**, certes les dotations de l'État ont été supérieures de 2 millions par rapport au budget voté et à la réalisation de 2017 mais les recettes exceptionnelles de 800 000 euros n'ont pas été budgétées. Exceptionnelles en comptabilité ne veut pas dire inattendues.

Les **frais financiers** ont été plus que surévalués de plus de 2 millions alors qu'ils ont baissé de 150 000 euros entre 2017 et 2018. Ils ont été budgétisés au double de leur réalisation.

Les **dépenses de fonctionnement** courant ont elles aussi été surévaluées puisqu'elles ont été réalisées à 72% alors que leur montant est quasi identique à celui de l'année dernière.

Donc on arrive bien à reconstituer cette évolution de l'épargne brute. A vrai dire, on n'en doutait pas mais ce qui nous gêne c'est cette sous-évaluation systématique au moment du budget.

Une surévaluation des dépenses au moment du budget permet de faire un affichage enjôleur, malgré le carcan de l'État vous dites que vous œuvrez en faveur de tous et dans tous les domaines mais lorsqu'on regarde la réalisation, on voit que c'est une politique austéritaire qui est menée. Vous indiquez que le plafond contractuel des dépenses de fonctionnement était de 83,5 millions et que la réalisation a été de 78 millions soit 5 millions en-deçà du plafond alors que le diktat de l'État était grossio modo de n'augmenter ces dépenses-là de pas plus de 1 millions. Et bien vous les avez fait baisser de 330 000 euros. Vous avez mené une politique plus royaliste que le roi alors que vous avez poussé des cris d'orfraie sur l'ingérence de l'État, la baisse des dotations mais en fait cela correspond tout à fait à la gestion que vous souhaitez mener.

Mais qui en fait les frais ? Nous pensons qu'il est plus que jamais utile que les Villes assurent un service public renforcé. Et c'est bien souvent au travers des dépenses de fonctionnement que ce service public est assuré et il est assuré par des agents publics et non pas par des pavés dans les rues ou des équipements de visiophones dans des écoles. Tout le monde parle d'humain, l'humain doit être au cœur des politiques publiques, oui nous sommes d'accord avec cela mais cela veut dire qu'il ne faut pas ensuite juger les dépenses salariales comme des charges à maîtriser à tout prix et que rien ne remplace un contact humain, une bienveillance humaine, ce ne sont pas des caméras de surveillance ou des visiophones qui vont sourire ou établir une relation humaine. Avec les visiophones dans les écoles d'ailleurs on constate des écoles de plus en plus fermées aux familles.

Sur les **dépenses d'investissement**, on voit que la rubrique budgets participatifs enregistre 400 000 euros en budgétisés et seulement 244 713 euros de consommés et on sait qu'en

2019, c'est 800 000 euros qui ont été budgétisés, ainsi vous avez annoncé que vous faisiez encore plus de participation citoyenne mais c'est de la foutaise puisque c'est 60% de ce qui était prévu qui a été consommé. Comment y consacrer 2 fois plus si les règles du jeu ne change pas ?

Sur les **investissements en général** tout un travail de reconquête de l'espace public par les habitants pourrait être mené. Il n'y a pas eu d'autres jardins partagés de créés par exemple.

Nous voyons encore 150 000 euros pour l'École Supérieure de Commerce Et de Management (ESCEM), maintenant implantée seulement à Tours et Orléans. Jusqu'à quand la Ville de Poitiers va payer pour ces erreurs de gestion. Nous ne pouvons nous empêcher d'ironiser face à ce fiasco financier d'une école censée former des managers de l'économie mais qui fait éponger ses erreurs de gestion par les collectivités locales. À combien va s'élever encore la participation de Poitiers ? Est-ce que ces 150 000 euros sont pour solde de tout compte ou bien y aura-t-il encore une ligne pour cela l'année prochaine ? On lit dans une des annexes (C3-1) que le montant attribué à l'ESCEM est de 279 597 euros. Quel est le bon chiffre ?

Pour la rubrique cadre de vie, à combien s'est élevée l'enveloppe consacrée à la lutte contre l'habitat indigne ?

A travers ces quelques questions, nous voulons montrer que l'administration de cette Ville est faite avec un objectif prioritaire de gestion et non de rendre un service public qui réponde aux enjeux sociaux et écologiques.

Nous voterons contre ce compte administratif comme nous avons voté contre le budget 2018.

Cette intervention a fait l'objet d'ajouts lors du conseil.

Les élu·e·s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Adhésions aux associations

[Déliberation n°40 \(2019-0175\) : Adhésion à l'Association française du conseil des communes et régions d'Europe \(AFCCRE\) \(CF\)](#)

Nous ne pouvons adhérer à cette démarche telle qu'elle est présentée. L'objectif mis en avant étant d'accroître la notoriété, de travailler une fois encore l'image et non pas de travailler à la qualité des projets et à l'efficacité des démarches. Nous voulons ratifier cette façon de concevoir l'action politique : si on lie la réputation avec les chances d'être éligible aux subventions, on reconnaît que la règle du jeu n'est pas celle de l'intérêt général. Il est temps de remettre de la sincérité et de la profondeur dans nos actes.

Cette intervention a fait l'objet d'une reformulation lors du conseil.

Les élu·e·s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Parc des Expositions

Délibération n°70 (2019-0150) : Attribution d'une subvention au Forum Santé organisé au Parc des Expositions les 27 et 28 septembre 2019 (CF)

Quand on regarde le plan de financement, on voit que la subvention ne couvre pas la location du Parc des Expositions qui est de 18 000 euros. Ce Parc des Expositions est d'un coût que nous jugeons insupportable pour les associations et les organismes qui l'utilisent et pèse lourdement sur leurs capacités à construire leur action. Là, en plus de la matière même de la manifestation, le CCAS doit donc débourser 8 000 euros qu'il aurait pu exploiter de façon plus profitable en offre d'animation supplémentaire ou valoriser dans son activité ordinaire.

Cette intervention a fait l'objet d'une reformulation lors du conseil.

Les élu·e·s Osons Poitiers se sont abstenu·e·s sur cette délibération.

Vie associative & Citoyenneté

Délibération n°11 (2019-0168) : Budget Principal - Décision modificative n°1 (JA)

Cette décision modificative est l'occasion pour nous de dire deux mots de ces fameuses Assises des associations dont nous retenons surtout, en ce qui nous concerne, la coïncidence de calendrier avec le déménagement du CRIJ. D'un côté, il y a ce qui restera une belle opération de communication alors que se profile la campagne des municipales et que l'on cherche à surfer sur le dynamisme, réel et important, de nos associations locales ; et de l'autre côté, il y a le combat tout aussi réel et quotidien de ces associations pour exister, trouver des lieux pour se réunir ou même se rencontrer entre elles. Si je parle du CRIJ, c'est que je n'oublie pas qu'au même moment qu'on réunissait d'un côté les associations, on fermait de l'autre un lieu précieux pour elles et on ne trouvait pour le remplacer qu'une solution de raccroc, ne pouvant loger tous ceux qui y construisaient une partie de leur activité. Et cela fait apparaître un manque cruel à Poitiers, celui d'une Maison des Associations digne de ce nom, lieu d'échanges et de rencontres, permettant de mutualiser des ressources, de construire de l'accompagnement, de permettre des synergies. Quand on sait le nombre de friches administratives désormais disponibles à Poitiers, ce n'est pas l'espace qui manque. Ce besoin existe, il faut construire en face une réponse à la hauteur, ce que nous nous emploierons à faire si nous en avons l'occasion, ne nous contentant pas d'enchaîner les Assises...

Cette intervention a fait l'objet d'ajouts lors du conseil.

Les élu·e·s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Délibération n°13 (2019-0170) : Budget Principal - Versement d'une subvention à des organismes syndicaux (ML)

Nous profitons de cette délibération concernant des syndicats pour revenir sur un sujet qui nous tient à cœur. Il s'agit de la Maison du Peuple. Depuis plusieurs années maintenant, nous nous étonnons que les travaux ne soient toujours pas entamés pour rénover la salle Jouhaux. A Poitiers, il est difficile d'avoir accès à une salle pour organiser des réunions publiques. Dans une ville comme Poitiers, une vraie Maison du Peuple doit avoir sa place. Ce doit être un lieu qui permet de recréer du lien social, et être un cadre pour l'organisation d'assemblées générales, de débats et de conférences.

Nous voudrions voir à Poitiers une vraie Maison du Peuple digne de ce nom.

Les élu·e·s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Handicap & Accessibilité

Délibération n°67 (2019-0144) : Principe de gratuité, réduction tarifaire et tarifs d'utilisation des équipements et matériels sportifs (CF)

Nous profitons de cette délibération pour déplorer que la salle du Moulin de Chasseigne ne soit toujours pas accessible, en effet comme les salles disponibles pour les associations sont peu nombreuses, les salles gérées par le service sport sont plus demandées. Pour notre part, nous avons renoncé à celle du Moulin de Chasseigne à cause de sa non-accessibilité. Cette remarque peut également être rattachée au rapport sur l'accessibilité que nous avons vu un peu plus tôt dans ce conseil ([délibération n°53](#)).

Cette intervention n'a pas été prononcée lors du conseil.

Les élu·e·s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Urbanisme & Habitat

Délibération n°21 (2019-0187) : Convention d'Opération de revitalisation du territoire (ORT) (CF)

Dans cet avenant de convention d'Opération de revitalisation du territoire (ORT) Action Cœur de Ville, il est rappelé le projet mentionné dans la convention-cadre. Ce projet est axé sur l'habitat, sur le projet du quartier du Palais, le quartier de la gare, le site Rivaud, un projet commercial, et le lien Couronneries/Centre-ville.

- Sur l'habitat, le PLH a été surévalué pour faire comprendre à l'État que s'il n'y avait pas de coupe sombre dans les finances des bailleurs sociaux, l'ambition de la Ville serait celle qui est affichée. Comme le dit Bernard Cornu, c'est un choix tactique ? Certes, mais nous ce qui nous intéresse, ce n'est pas l'affichage mais ce sont des objectifs clairs, réalistes, atteignables et donc mesurables.

- Sur le quartier de la gare, Jacques en parlera plus loin.
- Sur le projet du quartier du Palais, seul l'événement « Traversées » est concret et programmé, ce dont nous ne nous félicitons pas. Sur le projet du quartier, pas d'examen de ce projet en termes d'adaptation au dérèglement climatique, quels transports publics sont projetés ? Quelles mesures pour favoriser des toitures pouvant supporter des panneaux solaires, travaille-t-on dans ce sens ou pas ?

Quels espaces verts de proximité pour favoriser l'implantation de familles ? Les berges du Clain dans ce quartier ont été aménagées pour accueillir des voitures, pas des jeux pour enfants ou des squares de proximité.

Les deux fontaines qui existaient Place Charles VII et Place du Général de Gaulle ont été supprimées alors qu'avoir des lieux de fraîcheur avec des points d'eau est indispensable en période de fortes chaleurs.

- Pour le quartier Rivaud, il est question des liens avec Tison, mais a-t-on besoin d'un dispositif national pour prévoir des pistes cyclables qui ne se terminent pas en queue de poisson, des passages piétons ou des zones de rencontre sous le Boulevard sous Blossac ?
- Sur le projet commercial, il est clair pour tout le monde que trop de zones commerciales de périphérie tuent les centres villes. Mais une fois que l'on a dit ça, que fait-on ? A Grand Poitiers, on voit bien que ce sont des friches commerciales qui seront le pendant d'un centre-ville gentrifié. On les voit déjà ces friches aux Portes du Futur, elles côtoient les nouvelles enseignes qui poussent sur des espaces hier encore agricoles.

Faire des études, des séminaires, des symposiums, des études encore, cela permet d'afficher des idées qui correspondent aux préoccupations environnementales de la population mais ces ambitions restent velléitaires et ne veulent pas être dans une logique de rupture de modèle économique, car au fond vous n'êtes pas convaincus qu'il est nécessaire de changer de modèle.

Et quand on regarde le plan d'action, la seule chose qui n'est pas qualifiée de « à définir », c'est l'événement « Traversées » et l'embellissement des façades. Ça fait bien peu. Nous ne voterons pas cet avenant.

Cette intervention a fait l'objet d'ajouts lors du conseil.

Les élu·e·s Osons Poitiers se sont abstenu·e·s sur cette délibération.

Délibération n°28 (2019-0094) : Avis de la Ville de Poitiers sur le projet de Programme Local de l'Habitat 2019-2024 de Grand Poitiers Communauté urbaine (ML)

Je profite de cette délibération sur le logement pour parler de celles et ceux qui n'en ont pas. Aujourd'hui, à Poitiers, de trop nombreuses familles sont obligées de dormir à la rue en l'absence de dispositifs suffisants que doit mettre en place l'Etat. Cette situation est

insupportable et ne respecte même pas la loi qui dit que : « toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique et sociale a accès à tout moment à un dispositif d'hébergement d'urgence » (art. L.345-2 -2 du Code de l'Action Sociale et des Familles). Célibataires, femmes avec enfants, familles françaises ou immigrées, on rencontre tous les cas de figure.

Parmi ces personnes de nombreux immigrés avec des statuts différents : mineurs non reconnus donc non pris en charge par l'ASE (Aide sociale à l'enfance), demandeurs d'asile, déboutés, avec ou sans OQTF (Obligation à quitter le territoire français), etc. Des familles en France depuis plusieurs années avec des enfants scolarisés qui ne savent pas où elles vont dormir le soir même. Et ce n'est que grâce à la solidarité active d'associations et de plusieurs dizaines de personnes solidaires que cette situation n'est pas encore explosive.

Et cette situation ne peut laisser personne indifférent dans cette assemblée. A Poitiers, il y a des logements vides. Alors Monsieur le Maire, réquisitionnez-en quelques un pour que plus personne ne dorme à la rue à Poitiers ce soir.

Les élu·e·s Osons Poitiers se sont abstenu·e·s sur cette délibération.

Délibération n°29 (2019-0100) : Ékidom - Avis sur la démolition partielle de la résidence Schuman sur le quartier des Couronneries à Poitiers (CF)

L'ouverture dans les barres d'habitation qui donnent un sentiment de concentration de logement trop importantes pourquoi pas, mais l'essentiel c'est la qualité des logements et surtout dans le cas présent le devenir des personnes relogées. Nous avons bien entendu en commission la réponse de Daniel HOFNUNG sur l'accompagnement qui va être fait : trois propositions de relogement, si augmentation du loyer prise en charge par le NPNRU. Mais nous resterons vigilants sur ces points-là qui nous paraissent essentiels.

Les élu·e·s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Délibération n°34 (2019-0102) : Zone d'aménagement concerté (Zac) de la Mérigotte - Approbation du Compte rendu annuel à la collectivité locale (CracI) (CF)

Nous redisons une année de plus qu'un écoquartier ça ne se décrète pas, ça se construit dans un certain ordre, d'abord l'espace public, les réseaux de transport en commun, les équipements publics et ensuite les gens ont envie de construire ou d'y habiter.

Un écoquartier, ce n'est pas seulement des habitations qui répondent à des normes environnementales c'est un mode de vie, des modes de déplacement différents de la traditionnelle voiture individuelle, des espaces publics partagés et conviviaux.

Cette intervention n'a pas été prononcée dans son intégralité lors du conseil.

Les élu·e·s Osons Poitiers se sont abstenu·e·s sur cette délibération.

Quartier de la gare

Délibération n°38 (2019-0156) : Fonds de concours Voirie (JA)

Un petit focus à nouveau sur le quartier de la gare dont il a été question tout à l'heure quand on a parlé de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT). Pour plaider une nouvelle fois la prise en compte des erreurs du passé. Et en particulier, contre cette croyance que le quartier de la gare a son avenir à Paris, du fait de la proximité des trains. Ça a conduit au 107 de l'époque Santrot, qui n'a jamais été qu'une friche, aux difficultés sur lesquelles nous ne reviendrons pas de la Tour de bureaux du centre de conférences. Réhabiliter ces passages est certes important mais cela doit s'accompagner d'une vision globale du quartier qui réconcilie piétons et cyclistes avec le Boulevard du Grand Cerf, les abords de la gare et au-delà, qui réconcilie ce quartier avec la nature (redonner une visibilité à la Boivre, retrouver des arbres), qui parie sur l'activité locale et pas seulement sur le tourisme d'affaires : associations, culture, commerce doivent retrouver leur place ici. Quand on parle de lieux pour faire se croiser l'associatif, il y a là des espaces à coloniser ; quand on cherche des exemples à suivre pour la culture et le commerce, on peut se souvenir de la brèche ouverte par le Plan B.

Cette intervention a fait l'objet d'ajouts et de reformulations lors du conseil.

Les élu·e·s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Publicité

Délibération n°36 (2019-0110) : Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) - modalités d'application et tarification à compter du 1er janvier 2020 (JA)

« Ma position là-dessus et en particulier sur la publicité numérique : il faut être plus cher. Je crois qu'il faut que nous y réfléchissions l'année prochaine. Ce n'est pas qu'un sujet visuel. Il y a une dangerosité possible et je souhaite que l'année prochaine nous réfléchissions sur la publicité numérique ».

Ce n'est pas moi qui parle, ni même Christiane, c'est vous Monsieur le Maire, l'an dernier, en juin. Et lorsqu'on regarde les tarifs proposés cette année nous avons bien une augmentation mais il s'agit de celle qui est fixée par la loi et qui est égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation. C'est donc bien un aveu d'impuissance que cette délibération qui entérine le fait que même conscient de la dangerosité de certains dispositifs, même ayant l'intention politique de limiter la prolifération de la publicité, vous n'ayez rien pu faire changer d'une année sur l'autre. Peut-être faudrait-il désormais franchir le pas et ne pas se contenter de dissuader par les tarifs : pour nous, les panneaux numériques doivent être enlevés – les cinq dont on parle ici –, et l'affichage doit être considérablement réduit. Nous sommes vous le savez à la croisée des chemins qui mène à une société prenant en compte la crise climatique. Le chemin que nous devons suivre passe par un changement des modes de consommation et, donc, de production. La publicité envahissante, qui vient chercher le citoyen, perturbe son jugement et ses représentations, a vécu. L'heure est à développer l'information citoyenne, à réhabiliter le dialogue, pas à abrutir et à conditionner.

Rappelons juste quelques faits à celles et ceux qui pourraient penser que cette position est extrême et qu'il n'y a pas péril en la demeure : la pollution mentale atteint tout le monde ; nous recevons 1 200 à 2 000 messages publicitaires par jour. C'est bien d'une invasion mentale qu'il s'agit, qui s'infiltra par tous les canaux qui mènent à nos esprits, par l'écran, le panneau urbain, le smartphone, la radio. Même quand j'achète une plaque minéralogique, je dois payer plus cher si je la veux sans pub ! Et malgré les études qui montrent que la publicité favorise les préjugés et amenuise la sensibilité à l'environnement, nous ne faisons pas le lien entre les valeurs que nous défendons et notre volonté de lutter contre cette pollution. Pour ce qui est des dispositifs publicitaires lumineux, ils émettent 10 fois plus de CO² qu'une affiche collée et chacun d'entre eux pèse autant en consommation d'électricité qu'une famille de 4 personnes. Je ne parle pas d'énergie grise consommée pour les construire. Nous attendons que des décisions soient prises en ce domaine et votons contre bien sûr ces tarifs qui ne résolvent en rien ce que nous attendons.

Les élu·e·s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Liste des marchés : école de musique et de danse, concerts de l'été et « Traversées »

Délibération n°0 (2019-0190) : Rendu compte (CF)

- Liste des Marchés et leurs avenants :
 - **Marché n°18031 - Mission d'OPC relative à la réhabilitation de l'ancienne école maternelle du Groupe scolaire Charles Perrault situé 9 avenue Georges Pompidou en école de musique et de danse** : comment se fait-il que ce marché soit passé par Poitiers et pas par Grand Poitiers alors que le conservatoire relève de la compétence de Grand Poitiers ?
 - **Marché n°18030 - Concert de Thérapie Taxi le 29 août 2019 pour 60 000 euros** : nous trouvons le montant consacré à un seul concert excessif.
 - **Marché n°201918034 - Carte blanche à Kimsooja dans le cadre de la première édition de « Traversées », l'événement artistique et culturel du projet du quartier du Palais pour 65 000 euros** : là encore, nous sommes dans l'énorme, vous avez encore une fois le goût de ce que vousappelez « culture rayonnante » et que nous, nous qualifions de tape-à-l'œil. Il ne s'agit pas seulement de désaccord sémantique mais bien de dépenses publiques qui empêchent des réalisations de services publics plus pertinentes.
 - **Marché n°201918035 avec Lisa Hoffmann** : encore 34 800 euros pour la rédaction de textes en vue de l'édition 2019 de « Traversées », mission de chargée de recherche et d'assistance de direction artistique.
 - **Marché n°18000 avec Antimatière** : 39 000 euros de plus pour la création de l'identité graphique de l'événement « Traversées » et de sa charte d'utilisation.

Culture/Patrimoine : acquisition du Palais, évènement « Traversées » et Cathédrale Saint-Pierre

Délibération n°41 (2019-0147) : Acquisition du Palais des ducs d'Aquitaine - 10 Place Alphonse Lepetit à Poitiers (CF)

Nous avons demandé en commission que soit joint l'avis des domaines, la Direction Générale Adjointe à l'urbanisme et aux bâtiments nous a dit que ce n'était pas obligatoire. Point barre. Vous savez très bien que si nous faisons la demande à la CADA nous l'obtiendrons. Et finalement, il a été joint à la délibération... Cet épisode illustre bien l'état d'esprit de cette majorité municipale. Mettre des freins et en même temps, faire semblant d'être ouvert.

Si vous étiez convaincu de l'esprit de l'open data, non seulement parce que cela peut créer du business mais également dans un souci de transparence, d'accès facile aux décisions municipales, vous n'auriez pas besoin que l'on vous demande ce document, ça va de soi. Bernard Cornu n'a pas voulu nous dire le prix de cession en commission Grand Poitiers au motif que nous n'étions pas dans l'instance ad hoc mais deux jours plus tard nous lisions le prix dans la presse.

Cette séquence est presque anecdotique au regard de la vraie question du devenir de ce lieu.

Aujourd'hui, votre seule communication sur l'ancien palais de justice est autour de l'événement « Traversées » qui coûte 1,4 million soit 400 000 euros de plus que le bâtiment lui-même. Heureusement que la valeur des choses ne repose pas sur leur seul prix sinon ce serait catastrophique de donner à penser que ce monument vaut moins qu'un événement non ancré dans le territoire et qui se veut rayonnant car conduit par une pointure internationale.

Nous avons lu dans la presse également que la réhabilitation du monument pourrait coûter plus de 60 millions ce qui n'a rien de scandaleux ni d'étonnant compte-tenu de la surface. Mais si vous êtes prolixes sur « Traversées », vous l'êtes beaucoup moins sur ce que va devenir ce monument.

Certes un comité de pilotage existe et j'y ai participé lors des premières séances, mais si la présence de l'opposition dans ce comité ne sert qu'à valider ce qui a été décidé deux heures avant avec le vrai comité de pilotage, vous me permettrez de ne pas perdre mon temps dans la mascarade et surtout d'invalider vos propos qui disent que puisqu'il y a un comité de pilotage, c'est démocratique.

Il pourrait y avoir une conférence de consensus sur ce monument, vous dites que tous les poitevins rêvent de traverser le Palais, c'est peut-être vrai pour une certaine tranche d'âge mais la plupart des poitevins n'ont pas la mémoire de cette époque.

Jacques Santrot avant le projet cœur d'agglo avait associé les conseils de quartier et plus largement pour faire réfléchir les Pictaviens sur la rénovation de la place du Maréchal Leclerc

et sur la circulation sur cette place. Le devenir du Palais des Comtes du Poitou pourrait être déterminant dans la dynamisation du centre-ville.

Vous avez voulu faire faire une étude sur les commerces en centre-ville, il apparaît que la présence de 4 fonctions équilibrées sont : l'économie, l'identité, l'habitat et les services non marchands.

Ce monument devra contribuer à l'identité de la ville. Et là nous avons des doutes quant à l'identité que vous voulez créer, si l'on en croit le slogan choisi pour Grand Poitiers « Jouons le futur », on peut d'ores et déjà vous dire que nous ne sommes pas sur cette longueur d'onde.

Cette intervention a fait l'objet d'ajouts lors du conseil.

Les élu·e·s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Délibération n°42 (2019-0070) : Traversées, événement artistique et culturel du Projet du Quartier du Palais - Demande de subvention au Département de la Vienne (JA)

Après avoir fait valider par le Conseil le budget prévisionnel de Traversées, voici le temps venu de chercher des contributeurs : Conseil Départemental ici, Grand Poitiers vendredi prochain. Et l'occasion donc à chaque fois de mesurer l'adhésion au projet. Nous voudrions vous aider un peu à le faire. Voilà quelques semaines que nous rencontrons la population sur ce sujet avec un questionnaire ouvert destiné à recueillir un peu les idées des poitevins sur Traversées et le quartier du Palais. Quand vous le décrivez, vous le qualifiez volontiers d'audacieux, d'ambitieux, d'exigeant ; quand nous écoutons celles et ceux que nous rencontrons, nous entendons plutôt « coûteux », et excusez-moi mais ça revient souvent, « prétentieux », voire « déconnecté des réalités culturelles, artistiques et associatives locales ».

Nous l'avons déjà dit mais la mise en œuvre, le pilotage par des personnalités parisiennes, la mise en lumière par des conférences de presse parisiennes, tout cela a du mal à passer localement et si l'objectif affiché est de faire rayonner Poitiers bien au-delà de ses frontières, l'objectif de mettre en mouvement la population locale est loin d'être atteint.

Si je reprends le débat à nouveau sur ces bancs, c'est que je pense qu'il est important. Je prends à nouveau le risque de me faire taxer de populiste et de démagogue et c'est toujours un risque quand on essaie de conjuguer l'expression artistique à l'exigence du plus grand nombre. Mais c'est important quand on affiche l'ambition, grâce à un projet artistique et culturel, de mettre en question la notion de frontière : prenons garde de ne pas provoquer une fracture là où nous voulons abolir les frontières.

Le discours qui accompagne la programmation de l'événement est cohérent, développe une pertinence artistique que je ne me permettrais pas de critiquer. Je n'aurais pas été de ceux qui auraient crié au scandale quand Duchamp exposa son urinoir. Je ne serai pas de ceux qui contesteront la valeur de l'œuvre de Kimsooja. Mais ce discours sera-t-il audible ? Je pose cette question car je suis de ceux qui interrogent le choix qui a été fait pour répondre aux objectifs mis en avant.

Je pense par exemple et ça n'engage que moi mais c'est une voix parmi d'autres, qu'on pouvait aller chercher du côté de la photo ce qu'on est allé chercher du côté de l'art contemporain pour créer un événement d'ampleur à Poitiers. Arles a montré comment on peut mettre en mouvement toute une ville sur cette discipline et rapprocher les publics. Mais il y a sans doute d'autres pistes encore qu'on pouvait explorer, y compris celle de l'art contemporain en s'y prenant autrement. Vous avez fait un autre choix. Est-il de nature à répondre aux objectifs donc ? Va-t-on grâce à Traversées, unir la population dans une aventure d'appropriation du nouvel espace disponible grâce au déménagement du Palais de justice ? Va-t-on provoquer une émulation artistique et culturelle locale à partir de ce projet pour donner à notre vie culturelle et locale un nouvel élan ?

Pour nous la réponse est non : nous pensons que le Palais doit devenir un espace de culture et de citoyenneté ouvert et participatif, lieu de rencontres entre les artistes, les associations, le public, les habitants. Nous pensons qu'il faut inviter à investir le lieu plutôt qu'à simplement le traverser. Cela passe par un pilotage au plus près de nos ressources et richesses locales, par une réflexion qui dépasse l'image que l'on veut donner de Poitiers à l'extérieur et qui passe par l'écoute de la vie qui s'y exprime. Nous voterons contre cette délibération, bien sûr, n'ayant pas voté le budget prévisionnel de Traversées.

Cette intervention a fait l'objet d'ajouts lors du conseil.

Les élu·e·s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

[Délibération n°31 \(2019-0113\) : Acquisition de la parcelle section CD n° 176p rue de la Cathédrale à Poitiers \(CF\)](#)

Sur les délibérations n°30 et n°32, rien à dire, nous les voterons mais sur la n°31, ce n'est pas le cas. Mise en valeur du patrimoine bien entendu, c'est un des atouts de Poitiers, mais ce que vous proposez ne va vraiment pas dans le sens de la transition écologique.

De plus, en commission nous avons appris que la mise en lumière nécessiterait un million d'investissement. Cela fait penser aux commerçants qui ne veulent pas renoncer à laisser leurs portes ouvertes tout en ayant la climatisation dans leur boutique, heureusement tous ne le font pas.

Mais la Ville qui, en 2019, décide d'investir dans une mise en valeur par la lumière est complètement à côté de la plaque en terme écologique. Les discours écolo, c'est facile ça sort de toutes les bouches, la cohérence avec les actes, c'est plus délicat. On pourrait vous décerner la palme du blablacity de l'écologie.

Les peintures de la Cathédrale, le vitrail de la crucifixion, l'orgue sont les éléments majeurs de la beauté de cette cathédrale donc mettons en valeur ces éléments et ne cérons pas à la facilité d'un éclairage pour plus de lisibilité de cet édifice.

Les élu·e·s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Éducation : financement public des écoles privées et restauration scolaire

Délibération n°57 (2019-0171) : Participation de la Ville de Poitiers aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association - versement complémentaire pour l'année 2019 (ML)

Lors du précédent conseil municipal, nous étions intervenus pour nous opposer au financement des écoles privées par la municipalité mais nous avions aussi profité de la délibération pour évoquer notre inquiétude concernant la loi Blanquer et la scolarisation obligatoire des enfants dès 3 ans.

En effet, avec cette mesure, les municipalités devront subventionner les écoles maternelles privées alors que jusqu'à maintenant seules les écoles primaires étaient subventionnées. Visiblement notre inquiétude était justifiée puisque nous avons appris il y a quelques jours dans la presse, que cette mesure coûterait à la Ville de Poitiers 270 000 euros (en plus des subventions déjà versées).

Dans cet article, la majorité s'inquiète également comme en témoigne les propos de Laurence Vallois-Rouet : « nous n'avons pas de budget extensible, cela veut dire des projets en moins pour les écoles publiques ».

Délaisser l'école publique au profit du privé, c'est exactement ce dont nous ne voulons pas. Le budget éducation de la Ville devrait être consacré à 100% aux écoles publiques pour que les conditions de travail et d'apprentissage soit les meilleures possibles. Notre vision de l'école et de ses buts correspond à notre projet d'une autre société, basée sur l'égalité, la justice et l'émancipation de tout.e.s.

Les élu·e·s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Délibération n°56 (2019-0181) : Détermination des tarifs pour les enfants fréquentant la restauration scolaire et l'accueil périscolaire (ML)

L'augmentation du nombre de tranches est plutôt positive mais il ne faut pas oublier que 22% des poitevin.e.s vivent sous le seuil de pauvreté. Pour vraiment réduire les inégalités, la gratuité pour tous pourrait être une solution.

Les élu·e·s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Délibération n°62 (2019-0134) : Signature d'une convention dans le cadre de "La Fête des Fruits et Légumes Frais" (JA)

Rétroactivité donc abstention : la semaine nationale « Fête des fruits et légumes frais » a lieu du 14 au 23 juin 2019 et la Fête des fruits et légumes frais – Vivez la Fraich'Attitude a été organisée le mardi 18 juin à 11h, au Parc de Blossac à Poitiers.

Cette intervention n'a pas été prononcée dans son intégralité lors du conseil.

Les élu·e·s Osons Poitiers se sont abstenu·e·s sur cette délibération.

Numérique dans les écoles

Délibération n°12 (2019-0169) : Budget Principal - Mise à jour des Autorisations de programme / Crédits de paiement (JA)

Je profite de la citation des Environnements Numériques de Travail (ENT) dans cette délibération pour mettre en garde, une nouvelle fois, contre cette foi quasi religieuse dans l'essor du numérique et des nouvelles technologies pour construire l'école de demain. J'invite à lire, pour ceux qui ne l'auraient pas fait les contributions de Philippe Bihouix de l'institut momentum qui inventorie les coûts écologiques et humains du déploiement déraisonnable dans les établissements des ENT, tablettes et autres outils. À se rappeler que les enquêtes PISA depuis 2015 font un lien entre l'utilisation trop importante du numérique et la baisse des résultats, que nous-mêmes, n'avons pas de vraies évaluations des ENT mises en place à Poitiers à titre d'expérimentation. Ce que nous pouvons faire, pour le moins, c'est construire des limites raisonnables, par exemple en protégeant l'école maternelle – ce que nous ne faisons pas –, en évitant l'équipement systématique qui ne répond pas à la diversité des pratiques, en mettant en place des outils d'accompagnement assurant la présence du livre, travaillant la responsabilité de tous les membres de la communauté éducative en face, leur assurant autant de présentiel que de virtuel. Le suivi sanitaire ne doit pas être oublié, la réflexion sur l'exposition aux écrans doit être abordée de manière globale en prenant en compte l'école et la famille. Nous devons être enfin capables de mesurer le coût écologique de cet équipement qui échappe en grande partie au recyclage, qu'on renouvelle fréquemment, qui n'est pas toujours utilisé à la hauteur de l'investissement et ça nous continuerons de le dire à chaque fois qu'il s'agira de décisions budgétaires sur ce sujet.

Cette intervention a fait l'objet d'ajouts lors du conseil.

Les élu·e·s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Fonction publique & Service public

Délibération n°18 (2019-0145) : Modalités d'attribution du régime indemnitaire (ML)

La mise en place et l'extension du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) est un véritable cheval de Troie pour renforcer l'individualisation des carrières et la subordination des agents au détriment du service public. C'est un coin de plus enfoncé dans le statut des fonctionnaires qui garantit pourtant l'indépendance et la neutralité des agents.

Ce nouveau système de modulation des primes favorise la performance individuelle au détriment de l'intérêt collectif pour l'exécution des missions auprès de la population.

De plus, il est tout un symbole de la continuité des politiques de dépeçage des fonctions publiques. Voté sous Hollande, il se met en place sous Macron. Nous combattons ces politiques de régression dans l'intérêt du service public et des agents qui y travaillent.

Les élu·e·s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Repas au restaurant administratif des Carmélites

Délibération n°64 (2019-0129) : Convention partenariat Ministère de la Justice - Repas restaurants administratifs (JA)

Nous nous autorisons une petite remarque à ce sujet : nous ne sommes évidemment pas contre le fait de mutualiser les offres en restauration administrative, Carmélites, Rectorat et autres pour répondre aux besoins des personnels des différentes administrations. En espérant que les capacités sont suffisantes et que l'offre de qualité [en évoluant dans le cadre du Programme Alimentaire Territorial (PAT)], séduira de nombreux salariés et aidera à développer les produits bio locaux... Nous nous étonnons cependant que sur le nouveau site du Palais de justice, alors que des restaurants privés s'installent, on n'ait pas prévu une restauration collective ?

Cette intervention n'a pas été prononcée lors du conseil.

Les élu·e·s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Vidéosurveillance

Délibération n°71 (2019-0085) : Proposition de participation financière au projet de vidéoprotection du centre commercial des Trois Cités (ML)

La vidéosurveillance, rebaptisée « vidéoprotection », est présentée comme un moyen de lutter contre la délinquance qui, selon certains, envahirait nos rues. Cependant comme le montre le sociologue Laurent Mucchielli, la vidéosurveillance n'est pas très efficace : « Peu de faits de délinquance entraînant une intervention policière et une interpellation sont détectés en temps réel. C'est rarissime mais, en revanche, très médiatisé quand c'est le cas, ce qui donne une impression d'efficacité ».

Mettre des caméras revient à déplacer le problème ailleurs dans la ville. C'est du gaspillage d'argent public surtout comme ici où il s'agit d'installer des caméras dans un lieu privé. Comme le disait Albert Camus "Si l'homme échoue à concilier la justice et la liberté, alors il échoue à tout." Sans surprise, nous voterons contre.

Les élu·e·s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Commerce

Délibération n°22 (2019-0122) : Attribution de subventions à l'association des Artisans Commerçants du Marché Notre-Dame de Poitiers (ML)

Nous constatons que depuis quelques semaines, il y a de moins en moins de commerçants présents aussi bien sur le marché Notre-Dame que sur le marché des Couronneries. Nous nous demandons quelles en sont les causes. Est-ce dû au coût des emplacements ? Est-ce dû

à la concurrence ou encore à la baisse du pouvoir d'achat des acheteurs ? Ou y a-t-il une autre raison ?

Les élu·e·s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Délibération n°73 (2019-0146) : Occupation du domaine public par des food trucks et tarifs - Année 2019 (CF)

Nous avons eu la discussion en commission : étendre les heures de tarification, ça veut dire que toute la journée autour de Notre-Dame on va sentir des odeurs de cuisine qui soulèvent le cœur aux estomacs délicats. Je sais bien que c'est la mode des food trucks mais favorisons-les aux horaires des repas, manger toute la journée favorise l'obésité.

Cette intervention a fait l'objet d'une reformulation lors du conseil.

Les élu·e·s Osons Poitiers se sont abstenu·e·s sur cette délibération.

Stationnement

Délibération n°37 (2019-0112) : Annulation de titre de recette sur année antérieure - Remise gracieuse de la redevance terrasse 2018 (CF)

Je l'ai déjà dit en commission et je le redis ici. Nous sommes comme tous les pictaviens agacés quand les travaux s'éternisent, quand il y en a partout, quand le retard est dû à la mise en place d'un truc qu'on ne comprend pas trop et qu'on trouve trop cher. Mais une fois que les pavés sont posés, on respecte les lieux. Et il serait de bon aloi que ceux qui réclament à juste titre une compensation des travaux impactant leur chiffre d'affaire respectent ce que la collectivité a mis en place à savoir, les trottoirs dédiés aux piétons, et non des trottoirs occupés par des voitures en stationnement. On a le sentiment qu'à Poitiers les travaux des rues sont faits pour que les voitures aient des parkings de luxe. À quoi sert de rénover sa maison, de faire des travaux d'embellissement si c'est le bazar complet ou si on ne fait pas le ménage ? Et bien la Ville de Poitiers fait cela.

Les élu·e·s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Subventions aux associations

Délibération n°23 (2019-0111) : Attribution de subventions aux associations étudiantes dans le cadre de la politique d'Enseignement Supérieur Recherche Innovation (JA)

Cette fois nous demandons à ne pas prendre part au vote sur cette délibération n°23. Dans le cadre de cette délibération, on tombe sur 5 rétroactivités et une manifestation qui a déjà commencé. Une seule est à venir. On nous explique bien que certains dossiers étaient incomplets en avril, il n'en reste pas moins qu'il va bien falloir trouver un moyen pour que l'on construise un calendrier qui permette un fonctionnement normal de la démocratie, en introduisant par exemple plus de conseils, et ne conduise pas une assemblée locale à

entériner des choix sur lesquels elle n'a aucune prise. Et comme on n'a pas envie de voter contre des manifestations comme celle qui concerne Buddy System Refugees que nous trouvons très bien, nous préférions ne pas prendre part au vote, ce qui est quand même un comble.

Les élu·e·s Osons Poitiers n'ont pas pris part au vote de cette délibération.

Délibération n°27 (2019-0124) : Attribution de subventions aux associations dans le cadre de la politique Relations Internationales : 30 ans jumelage Poitiers-Moundou (CF)

A nouveau, vous nous mettez devant le fait accompli : certaines des manifestations prévues dans le cadre des 30 ans du jumelage ont déjà eu lieu (projection au TAP du 14 juin et exposition photos du 3 au 14 juin 2019), nous nous abstiendrons donc sur cette délibération, non pas parce que nous sommes contre bien au contraire, nous aurions voté cette délibération si elle avait été présentée dans les temps au vote de l'assemblée.

Cette intervention a fait l'objet d'ajouts et de reformulations lors du conseil.

Les élu·e·s Osons Poitiers se sont abstenu·e·s uniquement sur les manifestations ayant déjà eu lieu (projection au TAP du 14 juin et exposition photos du 3 au 14 juin 2019)

Délibération n°47 (2019-0089) : Action Culturelle - Subventions aux Associations et Structures Culturelles (JA)

Il y a rétroactivité concernant la subvention versée à KULTURE(S) PUNK pour la 2^{ème} édition du festival "Kulture(s) punk" accueilli par CAP Sud le 11 mai 2019. Nous nous abstiendrons donc sur cet évènement.

Les élu·e·s Osons Poitiers se sont abstenu·e·s uniquement sur le festival Kulture(s) Punk ayant déjà eu lieu.

Délibération n°76 (2019-0185) : Demande de subvention de l'Association Nationale des Anciens du Régiment d'infanterie chars de marine (RICM) pour la manifestation « Blossac Warrior » du 23 juin 2019 (JA)

Nous ne sommes pas pour subventionner cette manifestation. Sans aller sur le terrain des raisons que nous avons à participer aux opérations extérieures dans lesquelles la France est engagée, notre pacifisme est choqué par la forme même du soutien apporté invitant le public à un super parcours du combattant et valorisant violence et combat par la référence cinématographique du titre. Soutenir les blessés, bien sûr, aider à leur venir en aide, mais participer à valider la mythologie guerrière, nous n'y sommes pas favorables. En plus, c'est rétroactif, la manifestation a eu lieu hier.

Cette intervention a fait l'objet d'une reformulation lors du conseil.

Les élu·e·s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.